



Déclaration CGT-FSU au Comité technique ministériel du 29 septembre 2016

Les deux ministres (Mesdames ROYAL et COSSE) et secrétaires d'État (Madame POMPILI et Monsieur VIDALIES) ont choisi de ne pas venir présenter le projet de budget 2017 aux représentants des personnels élus. C'est un fait sans précédents dans l'histoire de nos ministères !, À l'unanimité l'ensemble des élus des OS ont quitté le CTM et indiqué qu'ils reviendraient à 14h sur les points prévus à l'ordre du jour. La secrétaire générale s'en est excusée et en a pris acte.

Vous lirez ci-dessous la déclaration liminaire prévue pour interpeller les ministres (elle leur est adressée ce jour).

Madame la ministre, madame la secrétaire générale, mesdames, messieurs, chers camarades,

Ce CTM, dédié au projet de budget 2017 des missions MEEM et MLHD, se poursuit cet après midi sur les projets de textes liés à l'AFB, pour lesquels nous avons soumis des amendements indispensables.

1- La secrétaire générale, que nous saluons pour son premier CTM, nous a écrit le 6 septembre sur les arbitrages rendus (et encore attendus) du Premier ministre sur la mise en œuvre du plan ministériel de requalification et du RIFSEEP. Plus d'une année après nos échanges sur ces sujets... Qu'éprouvent nos syndicats et personnels des corps concernés ?

Le mépris par le nombre de postes offerts à la promotion par listes d'aptitude ou par concours, loin de nos revendications et des préconisations du rapport du CGEDD sur la reconnaissance des qualifications et compétences exercées par les agents de catégorie C et B. **L'écoeurement** sur les risques d'inversion de carrière pour une part significative des promotions de C en B, dénoncé par nos organisations et élu(e)s aux CAP des TSDD, SACDD, TE, en raison des grilles PPCR imposées par le Premier ministre au nom d'un protocole minoritaire. Ce passage en force étant la marque de fabrique de la loi travail. A ce sujet, que faites-vous pour concrétiser la réponse du 16 août de la ministre de la Fonction Publique de prendre avec les ministères concernés les mesures pour prévenir ces risques et ne pas léser les droits des agents promus ? **L'incertitude** sur le financement du plan sur trois ans et ses modalités concrètes pour l'accès aux corps de SACCD, d'Attachés, d'ITPE ou IAE... Des arbitrages sont toujours attendus... Quant au **RIFSEEP**, il s'appliquera à tous au 1^{er} janvier 2018, car vous n'avez pas obtenu l'exclusion des corps techniques, sauf la dérogation pour les personnels d'exploitation. PETPE à propos desquels la lettre de la SG dit les « négociations sont toujours en cours » : pouvez-vous confirmer votre volonté d'améliorer les grilles des corps d'exploitation et la bonification du service actif statutaire ? Et alors que le ministère chargé de la Recherche a obtenu la dérogation au RIFSEEP pour les corps de chercheurs, nous vous demandons d'en exclure également les CR et DR de notre corps ministériel.

2- Plus largement, nous devons entendre ici le détail « des mesures catégorielles obtenues dans le cadre du budget 2017 ». **Nous vous renvoyons à l'Agenda social de nos ministères, qui vous**

engage. Revalorisation prioritaire des carrières des agents de catégories C et B : mépris, écœurement, incertitude, nous le redisons. Statut des OPA : désormais renvoyé aux ministères après 2 années blanches interministérielles, mais déjà 3 mois de retard pour leur appliquer le + 0,6 % de point d'indice et 9 mois pour la revalorisation du SMIC. Suites des Assises des métiers de l'ingénieur : sans résultats concrets, sauf un décret PPCR sur les corps d'ingénieurs de nos ministères, soumis ce lundi par la DGAFP au Conseil supérieur de la fonction publique, et ne tenant compte ni de nos revendications pour la revalorisation des carrières, ni de vos promesses pour les ITPE. Amélioration des conditions de travail, progrès réels pour l'égalité professionnelle, reconnaissance statutaire de la pénibilité par la bonification du service actif pour les fonctions exposées... La liste est longue des « chantiers » non aboutis. **Que valent vos engagements inscrits à l'Agenda social ?**

3- Du budget 2013 au projet de PLF 2017, quel bilan des gouvernements du quinquennat pour nos effectifs, missions et conditions de travail ? **Les services de nos deux ministères et leurs établissements publics ont subi un amaigrissement redoutable et des réorganisations incessantes. L'application de la réforme territoriale, la montée de « l'interministérialité » sur tous sujets, des DDT(M) aux DREAL, jusqu'au taux de promotion du plus petit corps d'agents, rien n'échappe au « guichet unique » (Bercy/DGAFP - Matignon) et les arbitrages perdus, quand ils sont demandés, se succèdent !** Nous vous demandons si vous êtes d'accord avec le transfert des crédits de fonctionnement des DREAL sur le programme 333 des préfectures de Matignon et de l'intérieur ?

Or les enjeux du développement durable, avec les transitions énergétique et écologique, ceux du logement pour tous, de l'hébergement d'urgence, ceux des transports et des réseaux, de l'aménagement du territoire-urbanisme et planification, de prévention des risques naturels ou technologiques, sont déterminants pour le quotidien de la population. La décision gouvernementale décrétant « non prioritaires » les effectifs de nos missions entre en contradiction avec les politiques publiques à déployer pour répondre à ces enjeux. Edifiant, le bilan d'emplois du triennal 2015-2017 : au moins **3656 suppressions. Qui se cumulent avec les réductions du triennal précédent... RGPP ou MAP soumises aux logiques comptables, sans égard pour la réalité des missions et leur évolution. Est-cela le grand « ministère technique du développement durable » que le monde nous envie ?**

2015: - 1157 (- 828 MEEM/MLHD, - 329 EP, - 110 DGAC)

2016: - 1503 (- 947 MEEM/MLHD, - 446 EP, - 110 DGAC)

2017: - 996 (- 660 MEEM/MLHD, -336 EP, 0 DGAC).

Relevons l'exception : **la fin des suppressions d'emplois à la DGAC et à l'ENAC en 2017** et les deux années suivantes (10 679 emplois en 2017 dont 812 à l'ENAC). Elle est à mettre au crédit de l'action intersyndicale des personnels initiée et conduite par la CGT. Mais notons que ces missions relèvent du financement du budget annexe dédié, le BACEA.

A **Météo-France**, l'intersyndicale CGT-FO-Solidaires vous demande de mettre un terme aux suppressions d'emplois dès 2017. Que répondez-vous ? A l'**IGN**, l'open data menace les recettes propres du budget 2017 et des suppressions d'emplois sont programmées en dépit des besoins multiples de systèmes d'information géographique : pour quelles raisons le rapport de la CGDD de l'été sur les données publiques ne répond pas à ce risque, mais cible autant d'opportunités de nouveaux marchés pour les PME à offrir par nos services et établissements publics ? Au **CEREMA**, les capacités à répondre aux demandes des collectivités territoriales sont en cause : la tutelle en a-t-elle la volonté en comprimant les effectifs et moyens ? Nous vous demandons le sens de la fusion en 2017 des trois programmes portant les subventions ministérielles **CEREMA, IGN, Météo-France**. Le total des emplois 2017 étant 7461.

Nous constatons que sur l'ensemble des suppressions d'emplois des EP tous ministères (-476), 336 sont supprimés dans nos deux seuls ministères.

Plus généralement, nous demandons que le CTM soit l'occasion d'un débat régulier sur la politique, les moyens et l'avenir de nos établissements publics (c'est-à-dire 21 340 emplois sur les 73 338 de nos budgets).

Votre annonce de 45 emplois supplémentaires pour la création de l'AFB en 2017 dont la moitié pour les aires marines, s'accompagne-t-elle de la poursuite des suppressions d'emplois (en 2016, - 76 dans les opérateurs du programme 113 Eau et Biodiversité (ONCFS, 6 Agences de l'eau...)? En 2017 pour un total de 5351 emplois dans ces EP, -38 emplois dans les 6 agences de l'eau.

Ces 45 emplois supplémentaires à l'AFB sont-ils également « compensés » par les 660 suppressions d'emplois des DIR, DREAL, DIRM et DDT(M) et les 334 suppressions dans les établissements publics?

4- La compression des crédits de masse salariale relève d'un choix dogmatique. Car le total des budgets votés depuis 2013 pour nos missions ministérielles et établissements publics, pourrait (aurait pu...) permettre des milliers de créations d'emplois, le renouvellement des compétences. En mettant les femmes et les hommes de nos services publics, les qualifications humaines, au centre de nos missions. Ce ne sont pas vos choix. Un exemple avec les affaires maritimes, qui « sont à l'os ». 6 recrutements en 2016 (0 IAM, 2 TSDD NSMG en interne, 4 SGM en externe). Sur 120 agents affectés aux patrouilleurs et vedettes, la moyenne d'âge est de 53 ans et 80 agents ont plus de 55 ans. Et l'on trouve cette offre d'emploi fin juin à l'AAMP : chef de projet coordination technique DCSMM (directive cadre milieu marin) cat A fonctionnaire ou CDD.

Conséquences dans tous nos services : 1°/ Les conditions de travail se dégradent avec l'augmentation des temps et charges de travail pour toutes les catégories et dans tous les services. 2°/ La proximité territoriale recule. A ce sujet, deux demandes. Celle de nous transmettre sans délai le projet de circulaire avec avis du CHSCTM d'octobre d'application de l'arrêté ministériel du 23 juillet sur le télétravail, que nous avons amendé au dernier CTM. S'agissant des activités des DDT (M), quels moyens avez-vous prévu pour les activités de « nouveau conseil » aux territoires selon la note gouvernementale publiée ? **3°/ Autre conséquence : l'action sociale, les réservations de logement pour les agents, les vacances de nos enfants organisées par le CGCV, les liens avec nos retraités (incluant le suivi post professionnel pourtant obligatoire pour les agents exposés aux risques)...** Autant de sujets délaissés par les directions et sans implication ministérielle perceptible... Sur la protection sociale complémentaire, nos fédérations demandent des engagements financiers des ministères et établissements employeurs à la veille des discussions sur le nouveau référencement.

5- Comment les personnels peuvent-ils admettre que le renoncement à l'écotaxe poids lourds conduise, outre des pertes de recettes pour financer des investissements publics, à verser des centaines de millions d'euros à des sociétés privées, lorsqu'on réduit les crédits de fonctionnement des services et refuse d'augmenter leurs traitements ? Quel que soit l'art de la communication quatre ans après l'annonce présidentielle de la création de l'AFB, les pistes de financement complémentaire à la hauteur des besoins des missions publiques des actions de l'Etat pour la biodiversité ne sont ni proposées, ni décidées au budget 2017. Malgré les deux rapports de préfiguration, les avis des comités créés (économie verte, fiscalité environnementale...), le rapport des inspections générales sur la politique de l'eau de 2013... Le gouvernement dit non à des recettes supplémentaires, sauf une redevance sur des projets marins sans rendement prévisible. Mais il dit oui à la reconduction en 2017 du prélèvement au profit des recettes de l'Etat, sur les aides des Agences de l'eau pour la qualité de l'eau, payées à 80 % par les factures d'eau des ménages. Et il dit oui au financement de toute la biodiversité terrestre dès 2017 par les redevances eau.

Plus généralement nous relevons les prélèvements de 320 millions d'€ au profit du budget général de l'État, sur les recettes affectées de nos missions suivantes : -50 M€ sur la CGLLS (logement social), -175M€ sur les agences de l'eau, -25M€ sur l'EPSF (Sécurité ferroviaire)

Après le non à l'écotaxe poids lourds, il redevient cet été à la taxe d'aménagement renforcé sur les centres commerciaux et les zones de logistique fret routier... En revanche, il dit oui à la baisse des APL pour les locataires ! Non à l'application des dispositions de la loi permettant la maîtrise des prix du foncier, la baisse des loyers en « zones tendues » et l'accès au logement pour tous ! Oui à la prolongation des concessions autoroutières pour des années supplémentaires avec doublement des augmentations de péages et des tranches supplémentaires de privatisation de réseaux routiers financés par les péages et les collectivités ! Les actionnaires des grands groupes privés des secteurs du BTP, de l'ingénierie, de l'eau, de la promotion immobilière, des sociétés d'autoroutes, « des services au public et aux collectivités » (comme ils se présentent), peuvent être contents de ce gouvernement : le dimensionnement de l'aéroport de Notre dame des Landes, pointé dans le rapport du CGEDD, comme les clauses obtenues par Vinci dans ce partenariat, l'illustrent parfaitement.

Il s'agit de mauvais choix. Dans cette situation difficile, de guerres dans plusieurs régions de la planète, de terrorisme obscurantiste, de montée du racisme et de la xénophobie dans tous les territoires, nous dénonçons l'annonce, lors de la journée internationale du désarmement, de la montée en puissance de la dissuasion nucléaire nationale avec des crédits portés à 6 milliards annuels d'ici quelques années ! Nous ne sommes pas fiers du « mur de la honte » en cours à Calais, mais nous sommes fiers que deux centres de vacances du CGCV accueillent prochainement des réfugiés.

6- L'adoption et l'application des lois ALUR, DALO, Transition énergétique, Biodiversité, Croissance bleue, sans parler des lois NOTRe, MAPTAM, appellent un travail considérable. Des directions **d'Administration Centrale**, pour rédiger des centaines de décrets et d'arrêtés. Et pour l'application sur le terrain, **des services des DDT (M), DREAL, DIRM, comme de tous nos établissements publics... Nous vous le disons avec gravité. Les capacités et compétences pour répondre à tous ces défis sont en cause, si l'on n'admet pas le décalage entre le discours et les actes.** La succession d'appels à projets, de nouveaux plans gouvernementaux chassant le précédent sur tous les sujets, ne fait pas sens pour le quotidien des salariés en général, ni pour celui des personnels de vos ministères.